

« Solidarité »

Discours de clôture de François Bayrou – Maison de la Chimie – 11 février 2012

(Seul le prononcé fait foi)

Chers amis,

Cette journée intervient à un moment clé de la campagne électorale. C'est une heure de vérité.

Dans son intervention d'hier, Nicolas Sarkozy dit « valeurs ». Précisément, c'est valeurs contre « valeurs ».

Si l'on me demande en un mot, un seul mot, de dire quel est le but ultime de la société que nous voulons construire, je répondrai « humanisme ».

L'humanisme est un projet à part entière. Il considère que la personne humaine, dans son émancipation des aliénations qu'on lui impose, dans sa liberté, dans la reconnaissance qu'on lui doit et qu'elle doit aux autres, dans son bien-être, dans sa capacité créatrice, est l'horizon des sociétés dans lesquelles il vit.

On vit ensemble, bien sûr, et c'est nécessaire, et l'être humain ne peut pas se développer dans la solitude. Ni lorsqu'il est enfant, ni même lorsqu'il est adulte : son travail, sa vie de famille, sa vie civique se déroulent dans des familles, dans des amitiés, dans des entreprises, dans des communautés de destin. Il vit beaucoup par le regard et la reconnaissance des autres.

Mais c'est sa réalisation personnelle qui au bout du compte signe l'accomplissement de sa vie. Non pas seulement le bonheur, notion que je n'aborde qu'avec prudence et retenue, mais sa liberté de pensée, son jugement, les conditions matérielles de sa vie et de celle de sa famille, un certain équilibre personnel, et s'il se peut la transmission aux générations qui viennent de ce qu'il a de précieux.

Or nous croyons que tout cela n'arrive pas par hasard. Tout cela est aussi le fruit de notre vie en société, de la bonne santé d'un pays, du bloc de certitudes que nous partageons et qui nous font vivre ensemble.

Et nous pensons qu'humanisme signifie nécessairement et en même temps liberté et solidarité.

La liberté n'est pas un acquis. Elle se construit. Et elle se construit si l'on y réfléchit bien contre les tendances naturelles de l'humanité. Ce qui est naturel, si on laisse faire, ce n'est pas la liberté, c'est l'esclavage, la domination, l'aliénation. La liberté se gagne, par des conditions matérielles de dignité de logement, de santé, de revenus, mais elle se construit et se protège par la loi, se construit et se protège par la culture et par les droits.

La solidarité n'a rien de naturel. Ce qui est naturel, c'est l'égoïsme. La solidarité exige le partage, l'élaboration de mécanismes de soutien et d'alerte.

La liberté et la solidarité sont donc les fruits de politiques, décidées en commun, soutenues, encouragées et parfois conduites directement par la puissance publique.

La France est ce pays, qui sous le nom de République, a fait de l'humanisme son idéal national.

La République libère de toutes les dépendances et garantit le vivre ensemble : c'est pourquoi elle protège les consciences par la laïcité.

La République n'abandonne pas les plus faibles : c'est pourquoi elle a construit des sécurités, assurance-maladie, assurance vieillesse, assurance accidents du travail, assurance chômage.

La République investit dans l'avenir : c'est pourquoi elle a porté la politique familiale la plus déterminée de tout le monde occidental. C'est pourquoi elle considère que l'école, dont nous avons parlé ici même la semaine dernière, est l'alpha et l'omega de son projet.

La République sait que la solidité d'une chaîne se juge à la solidité de son maillon le plus faible : c'est pourquoi elle considère le handicap et la dépendance comme son affaire, la lutte contre la précarité comme son affaire.

Voilà nos convictions. Elles ont été portées, avec constance, au travers du temps par les courants de pensée démocrates et républicains.

Or ce qu'on nous propose aujourd'hui, ce que Nicolas Sarkozy présente comme « valeurs », c'est à mes yeux la négation d'un certain nombre de valeurs qui sont celles de la France.

L'idée, pour gagner des voix, d'un référendum organisé sur le droit des chômeurs, c'est la négation de ce qu'un chef d'État doit à un pays comme la France.

Ce ne sont pas les chômeurs qui sont responsables du chômage : ce sont les gouvernants. Il y a peut-être des abus en leurs rangs, il y en a probablement, mais pas plus que dans le monde de la finance, pas plus que chez certains élus, abusant de fonds publics ! S'il y a des abus il faut les corriger, mais pas en faisant des chômeurs le symbole des dérives d'une société dont ils sont plus souvent les victimes que les coupables !

Vous voyez ce que référendum veut dire : le référendum, chaque fois que le sujet est passionnel, c'est l'assurance de faire flamber les passions. Et lorsque le sujet du référendum, ce sont des personnes, chômeurs ou étrangers, alors c'est contre ces personnes que les passions flambent. Pour obtenir le « oui » il faudra exposer des exemples d'abus. C'est contre le voisin qu'on votera. Contre le voisin d'immeuble, le voisin de palier.

Les hommes politiques ne devraient pas s'y prêter. Les hommes d'État devraient se l'interdire. Le Président de la République plus que tout autre. Car sa fonction, c'est avoir charge de tout un peuple, non pas pour le diviser, mais pour l'unir.

Aucun des présidents de la République précédents, aucun, ni Charles de Gaulle évidemment, ni Georges Pompidou, ni Valéry Giscard d'Estaing, ni François Mitterrand, ni Jacques Chirac n'aurait accepté une telle perspective.

Et qu'y a-t-il derrière cette orientation : il y a l'idée que c'est l'électorat de l'extrême droite qui constitue le grand grenier à voix. Il y a que c'est en jouant de cette corde : « les chômeurs ne foutent rien... », et « les étrangers, voilà la question », que l'on peut puiser dans cet électorat. Il y a que la fin justifie toujours les moyens.

J'affirme qu'aucun des hommes ou des femmes du centre, ou qui ont eu les convictions du

centre, même s'ils sont passés à l'UMP, ne peut accepter cela. J'affirme que la droite républicaine française, pas plus que la gauche, ne peuvent l'accepter. Chaban et sa nouvelle société ; de Gaulle et la participation ; les libéraux qui attachent un si grand prix à la sagesse de la loi : aucun d'entre eux ne peut se taire quand il voit à quels ressorts on veut faire appel.

Parce que les moyens ne sont pas différents du projet ! Le projet est dans les moyens comme l'arbre est dans la graine.

Le moment est venu de lancer un appel : je le dis à tous ceux, au centre, dans la majorité ou dans l'opposition, je dis à tous les Français qui ont une certaine idée de la France, qui sont des républicains et qui sont des humanistes, qu'il y a des choses qu'on n'a pas le droit de laisser faire ou de laisser dire, qu'il y a des directions qu'on n'a pas le droit de laisser prendre. Il est un moment où la politique s'arrête, les intérêts politiques, les intérêts de camp ou de parti, et où commence la défense de l'essentiel ! La défense du monde qu'on veut transmettre aux enfants !

Quand un homme exerçant les fonctions de président de la République, en annonçant sa candidature, dit : je ferai deux référendums, l'un sur les chômeurs, l'autre sur les étrangers, il ne parle pas d'améliorations, de lois, de règlements, il donne à entendre, volontairement, à une société en mal d'être que l'étranger et le chômeur sont les deux responsables de la maladie du pays.

Eh bien, je regrette d'avoir à lui dire ceci : nous sommes la société, nous sommes la civilisation, puisqu'ils aiment tant parler de civilisation, nous sommes depuis deux mille ans, la civilisation qui refuse de faire de l'étranger et du chômeur les coupables de nos maux. La civilisation qui refuse de faire du faible le responsable des mauvais choix des forts.

Eh bien nous allons montrer que les héritages dont nous avons la charge, que ces valeurs précisément, elles doivent être défendues, et elles doivent être défendues non pas par d'autres, mais par nous !

Nous allons montrer que l'humanisme ne se divise pas ! Nous allons montrer que l'humanisme sait se battre ! Nous allons réarmer l'humanisme comme force de combat !

Cela a du sens d'aborder ce sujet au moment même où le modèle social est au centre de nos débats.

Parce que, contrairement à ce que l'on croit, le modèle social, ce n'est pas seulement « du social ». Le modèle social, c'est l'idée que nous nous faisons, de notre destin commun. Comment surmonter les difficultés des uns par la solidarité avec les autres ? Comment partager lorsqu'il faut partager ? Comment transmettre lorsqu'il faut transmettre ? Comment être juste ?

Je voudrais vous faire partager un certain nombre de convictions, qui sont pour moi fondatrices.

Notre modèle social, c'est d'abord dans la lutte contre la précarité qu'il faut le juger.

Je crois profondément qu'une société se juge par le traitement qu'elle réserve aux plus faibles de ses membres.

Globalement, notre société s'est enrichie, mais aujourd'hui, huit millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont deux millions d'enfants ; et cette pauvreté se concentre plus particulièrement sur les jeunes, sur les femmes, sur les habitants de certains quartiers urbains, sur les personnes qui vivent avec une petite retraite. Elle touche même maintenant des personnes qui travaillent, mais qui enchaînent les contrats précaires et n'arrivent pas à joindre les deux bouts. C'est le résultat de la pénurie de logements et de l'envolée des loyers, de la ghettoïsation de certains quartiers, et surtout d'années de désindustrialisation et de chômage.

Nous ne réussirons pas sans prendre à bras le corps la question de l'emploi et du logement. Et c'est pourquoi je parlerai tout à l'heure du logement, qui est devenu maintenant, par la force des choses, une urgence sociale, pas seulement pour les plus démunis, pour une part très importante des Français.

Mais à côté de ces politiques de fond, nous devons aussi mener une action spécifique envers ceux qui vivent dans la précarité. Car c'est justement cela l'exclusion : même si nous produisons davantage de richesses, même si nous avons mis en place des filets de protection sociale importants, une partie de nos compatriotes est aujourd'hui littéralement laissée sur le bord de la route.

Je veux vous faire part d'une conviction, qui est un aussi un principe de méthode. C'est que face à ces situations d'exclusion, seules les démarches individualisées fonctionnent.

Jusqu'ici, les candidats à la présidence se sont souvent engagés dans des promesses générales, et parfois intenables : zéro SDF, zéro SDF dans la rue en deux ans, réduire la pauvreté de 30% en cinq ans... Je ne dis pas que ces objectifs ne sont pas estimables, je ne dis pas qu'ils ne sont pas bien intentionnés. Mais je pense que l'heure n'est pas aux slogans généraux. La priorité est de mettre en place une démarche systématique d'accompagnement individuel pour les personnes en difficulté.

Car les instruments existent : compétence sociale et protection de l'enfance des départements, caisses de sécurité sociale, pôle emploi, organismes de HLM, missions locales, associations d'aide. Ce qui manque, c'est la possibilité pour les personnes en difficulté de faire l'objet d'un diagnostic, d'être orientées et de ne pas être renvoyées de guichet en guichet dans des problèmes administratifs insolubles.

L'Etat a une responsabilité particulière pour coordonner ces financements et ces dispositifs. Il doit retrouver son rôle de garant en dernier ressort. Face à ce qui constitue une urgence nationale, je crois que les sous-préfets, fonctionnaires d'autorité au plus près du terrain, doivent se voir attribuer une nouvelle mission. Je souhaite qu'ils reçoivent les moyens et la formation nécessaires pour être des sous-préfets aux solidarités. C'est-à-dire qu'il leur reviendra de jouer systématiquement le rôle de coordinateur et de médiateur afin de déboucher sur des solutions pratiques et individualisées, pour l'hébergement des SDF, pour les situations de surendettement, pour la réinsertion des détenus ou encore pour l'aide aux familles monoparentales - qui sont le plus souvent des femmes seules qui ont un besoin urgent de trouver un mode de garde.

Dans cette fonction de mise en réseau, ils devront respecter le rôle de chef de file du Conseil général, qui exerce désormais les principales compétences en matière sociale, notamment pour la protection de l'enfance, le RSA ou la dépendance. Mais ils devront aussi, avec toute l'autorité de l'Etat, être capables de convaincre pour fédérer toutes les ressources des organismes de HLM, des caisses de sécurité sociale et des associations.

L'enjeu, c'est de permettre à ceux qui sont sortis des circuits administratifs de pouvoir prendre un nouveau départ.

La vraie solidarité, c'est de trouver et de garder un travail.

Chacun comprendra à quel point cette affirmation est vraie et à quel point elle est liée à notre choix du « produire en France » comme thème principal de campagne. Les seuls emplois d'avenir, ce sont les emplois liés au besoin d'une entreprise en développement, dont les carnets de commande permettent et exigent des embauches nombreuses.

Il demeure qu'il est bien des obstacles au plein exercice de l'emploi en France, bien des emplois sans personne, en face de personnes sans emploi. 400 000 emplois non pourvus en France, en face des 2 500 000 personnes au chômage intégral.

Il est une première question qui est une question d'orientation. Je ne connais rien de plus attristant que ces jeunes, innombrables, que je croise, venus des quartiers, qui viennent nombreux à mes réunions, qui n'ont aucune solution d'emploi et qui refusent des emplois existants et bien payés, par exemple dans le bâtiment. Pourquoi les refusent-ils ? Parce que ce sont des métiers physiques, et qu'ils ressentent, ils disent « fatigants » mais je crois qu'ils pensent « dévalorisants ».

Nous avons un problème de connaissance des métiers et de reconnaissance des métiers.

L'orientation ne peut pas être seulement une orientation scolaire. Elle doit être une orientation vers l'emploi, vers le métier, de l'école à l'emploi, de l'inactivité à l'emploi. Je propose une Agence nationale de l'Orientation qui sera chargée d'organiser, de fédérer le maquis, le « souk », le labyrinthe que représentent CIO, BIJ, PIJ, CRIJ, missions locales, ANPE, APEC, AFPA, etc, le « souk » que représente l'orientation pour un jeune qui n'a pas trouvé la porte d'accès à un emploi qui le satisfasse.

Nous avons un problème avec le contrat de travail : nous sommes le pays d'Europe qui a le record du nombre de CDD et de contrats précaires, à temps partiel. Le contrat de travail normal, ce doit être ou redevenir le CDI. Les CDD doivent être strictement réservés aux cas prévus par la loi, missions à durée déterminée et emplois saisonniers, et non servir la flexibilité de l'entreprise.

Je proposerai aux partenaires sociaux, sans toucher aux contrats de travail déjà signés, de réfléchir à une simplification du contrat de travail, et même d'un contrat unique, à durée indéterminée, qui pourrait être interrompu avec indemnités fixées à l'avance, suffisamment généreuses pour apporter à tous les salariés une garantie progressive, au moins du niveau de ce qu'accordent en général les prud'hommes.

Face aux mutations économiques et à la crise, il faut créer un droit effectif à la formation tout au long de la vie. Ce droit effectif, matérialisé par l'ouverture d'un compte formation continue, pourra être activé par le salarié lorsqu'il rencontrera des périodes de chômage partiel ou continu, avec pertes de salaire limitées.

Pour financer ces changements, s'impose une remise à plat des crédits dispersés de la formation professionnelle, 25, 30 milliards, on ne sait plus... La situation de désordre, d'opacité, dénoncée par la Cour des Comptes il y a deux ou trois ans n'a pas vraiment évolué. S'il est un secteur où l'on est certain que des masses très importantes d'argent public pourraient être mieux utilisées, la formation professionnelle en est un ! On ne sortira

pas du désordre sans que soit mise en place une institution de coordination, préconisée par la cour des Comptes, une Agence nationale dont la mission serait de transparence et de stratégie, de mise en ordre de ce secteur.

L'avenir de la protection sociale, notamment pour la santé et la retraite, c'est la justice et l'équilibre des régimes.

Rien n'est plus obscène que de mettre le remboursement de nos ordonnances sur le compte de nos enfants ! Alors qu'ils auront à porter le poids toujours plus lourd de nos retraites futures !

Je ne crois pas du tout que la réforme du régime de retraites soit achevée. Un pas a été fait qui permet de durer quelque peu, mais on n'est pas au bout du chemin, ni en termes de financement de long terme et pas davantage en termes de justice.

Depuis dix ans, depuis 2002, je préconise la construction d'un régime de retraites par points, ou pour le dire en langage plus choisi un régime de retraites par répartition, fondé sur des comptes individuels retraçant précisément les droits acquis par le salarié.

Cette réforme majeure et définitive, à laquelle de grandes organisations syndicales sont elles aussi parvenues, a plusieurs avantages :

- les comptes des régimes de retraites sont obligatoirement équilibrés entre cotisations et pensions.
- Pour les assurés, la transparence est garantie : à tous moments, le salarié sait où il en est, ce que sont ses droits, ce que sera sa pension en fonction de la date de son départ.
- Il est plus juste, car il peut prendre en compte différemment les travaux pénibles, difficiles, astreignants, les travaux de nuit ou les travaux physiquement lourds, et les activités qui sont moins pénalisantes pour la santé.
- Il donne la liberté : chacun peut choisir de partir plus tôt ou plus tard, en fonction de ses choix ou de sa vie, ou encore de cotiser davantage pour racheter des points. À terme, on peut même sans difficulté envisager la suppression de l'âge légal fixé pour le départ à la retraite.

Dans le système actuel, les salariés ne savent pas à quel âge ils pourront prendre leur retraite, avec quel niveau de pensions, ni même, c'est la crainte de beaucoup d'entre eux, s'ils pourront avoir une pension de retraite. Je veux être garant d'une vraie architecture des retraites, pour l'avenir, au-delà même des responsabilités que nous exercerons, de manière définitive, et pour cela les réformer, en tenant compte de tous les droits acquis, avec le délai nécessaire pour éviter les à-coups brutaux.

Reste le problème lancinant des toutes petites retraites, des retraites à 400, 500 ou 700 €. Je l'ai dit aux retraités agricoles, le plan de rééquilibrage doit se poursuivre avec des objectifs inscrits dans la nouvelle loi-cadre que nous ferons adopter sur le principe d'une réforme des retraites.

Pour la **santé** non plus, ni l'équilibre, ni l'équité ne sont aujourd'hui garantis. Je dis en une seule phrase que rien ne justifie que notre système de santé, excellent, coûte 12 % du PIB avec des médecins et des professionnels de santé moins bien payés que leurs confrères des

pays comparables, une grande insatisfaction des professionnels et, assez souvent, en tout cas dans la vie quotidienne, des difficultés croissantes pour les patients.

Il faudra donc une réflexion en profondeur. Et je veux commencer par l'équité et notamment l'équité entre territoires. La loi HPST, les nouveaux modes de gestion de l'hôpital, la place faite aux médecins et aux personnels de santé, tout cela a entraîné une profonde démoralisation.

Démoralisation des médecins de ville, qui ont si souvent le sentiment d'être assaillis d'obligations administratives, et d'avoir moins de temps pour l'acte médical. Démoralisation à l'hôpital : l'un d'eux me disait : « vous savez, on a l'impression qu'on ne gère plus des malades, on gère des lits ! » S'il est un secteur de la vie du pays où le sentiment d'être incompris, de parler des langues différentes entre gestionnaires et praticiens est dominant, c'est bien celui de la médecine et de la santé.

Le recentrage de la vocation de médecin sur la médecine, sur l'acte médical, telle sera ma ligne de conduite et celle que je fixerai au gouvernement. Je ferai tout ce que je pourrai pour que les décideurs, les pouvoirs publics, comprennent la vocation médicale de l'intérieur, la vocation des personnels de santé de l'intérieur.

Les déserts médicaux sont impossibles à accepter pour une société comme la nôtre. La politique d'incitation par des bourses, que j'ai soutenue lors des échéances précédentes, a montré ses limites. Quelques centaines de places seulement ont pu être attribuées. Je pense qu'il faut une politique active de suppression des déserts médicaux.

Je fais une proposition novatrice : je suis prêt à élargir le numerus clausus, par la négociation, contractuellement, en fléchissant un certain nombre de postes vers des affectations temporaires (pour quelques années), là où on en aura le plus besoin.

De la même manière, la carte des services, notamment des services d'urgence et de soins ambulatoires, des services de maternité par exemple, doit prendre en compte les territoires. Je suis opposé à la fermeture autoritaire des maternités de proximité. Lorsqu'il s'agit de plateaux techniques nécessitant des investissements très lourds, je comprends bien qu'on les traite en réseaux, qu'on les réserve à des unités très opérationnelles. Mais fermer une maternité parce qu'il lui manque cent accouchements par an, un tous les trois jours, pour correspondre aux normes, c'est absurde. Il est des services de proximité, l'urgence, en particulier l'urgence cardio-vasculaire, le soin ambulatoire, la maternité, et il appartient à une société dont l'humanisme est la vocation de les garantir à tous les malades de tous les territoires.

La gestion de l'urgence est un problème pour la vie urbaine et rurale contemporaine. L'urgence téléphonique est utile, sans doute. Mais très souvent, le stress ou l'accident, petit ou grand, exigent l'intervention ou au moins le regard, la consultation. L'embouteillage des urgences hospitalières, devenues le recours universel, en est un témoignage. Elles sont souvent devenues un capharnaüm, faisant face avec beaucoup de dévouement, mais avec des moyens limités à l'afflux de malaises, parfois de mal-être qui se présentent. Tout cela est décourageant, et très cher. Je suis favorable, chaque fois que nécessaire, à l'installation, en amont des urgences hospitalières, de maisons médicales chargées d'accueillir l'urgence, qui soigneront en premier recours, consulteront, prescriront et orienteront vers les services hospitaliers les urgences qui nécessitent un tel recours ou des examens approfondis. Ces maisons médicales d'urgence, dont nombre de départements ont commencé à se doter regrouperont des personnels hospitaliers et des médecins ou infirmières de ville. Le service

auprès de la personne en consultation sera mieux assumé, mieux garanti, coûtera beaucoup moins cher. Pour mémoire je vous rappelle les prix respectifs de telles consultations : 240 € aux urgences hospitalières, 60 € aux urgences ouvertes. Et il y a 15 millions de consultations aux urgences tous les ans. Meilleur service et économies de près de deux milliards.

Formation des médecins : ouvrir aussi à d'autres parcours que simplement scientifiques. La médecine est scientifique, bien sûr, mais elle n'est pas que scientifique, elle est aussi sensibilité, sens de l'observation.

Les régimes de sécurité sociale doivent être équilibrés. C'est une part importante du retour à l'équilibre des finances publiques, au sens large, de la nation. Mais il demeure un problème brûlant. Lorsqu'une personne sortant des minima sociaux n'est plus prise en charge par la CMUC, elle prend de plein fouet la baisse des remboursements et les cotisations supplémentaires. C'est dans ces populations que l'on trouve ceux qui n'ont plus les moyens de se soigner, les abandonnés de la santé. L'Aide complémentaire santé est utile, mais on pourrait sans doute faire mieux pour ces populations. L'idée du Bouclier Sanitaire de Martin Hirsch va dans le même sens.

Je veux défendre l'idée d'un bouclier santé. Ce bouclier santé peut être financé en employant autrement, en gérant autrement, l'argent consacré aujourd'hui à l'aide complémentaire santé. Mais je veux proposer au pays de réfléchir aussi à un autre système d'assurance complémentaire qui est en place depuis des décennies sur notre territoire national, en Alsace-Moselle. Cette mutuelle universelle, qui améliore notablement les remboursements et les prises en charge, qui est gérée par les syndicats et les organisations professionnelles, qui est entièrement équilibrée, gérée en lien direct avec l'assurance maladie offre aux cotisants des résultats exceptionnels et qui méritent d'être examinés. Je ne dis pas qu'il y ait là la panacée, la solution universelle, je dis qu'il y a une piste et qu'il faut l'explorer.

Le logement, c'est la clé de l'humanisation de la société.

J'affirme qu'une politique du logement nouvelle doit tourner le dos à la politique de niches fiscales sans réelle contrepartie qui ont alimenté les défauts de notre politique du logement.

Pour donner l'exemple, lancer un mouvement, concrétiser une volonté, je mettrai en place un programme de cession des terrains à vocation sociale. Je ferai en sorte que l'État, les collectivités publiques, les organismes publics mettent le maximum de terrains à disposition pour la réalisation de programmes comportant des logements locatifs, sociaux et très sociaux, des logements en accession sociale, sous condition de mixité sociale, donc comportant aussi des logements à la vente ou à loyers libres, ces terrains étant cédés à un prix inférieur au prix du marché, dans le cadre d'un contrat, imposant pour les logements sociaux des prix ou des loyers réellement accessibles.

En ce qui concerne la loi SRU, je définirai un objectif renforcé à 25 % de logements sociaux pour les zones en tension. Afin, comme le demandait l'Abbé Pierre que « nul ne s'abaisse à cette indignité de ne pas respecter la loi », j'imposerai que soit réellement mis en œuvre, dans les collectivités qui n'agissent pas fortement dans le sens du respect de la loi, le transfert de compétences locales d'urbanisme, de préemption, et de permis de construire aux « préfets logement ». En effet, on peut augmenter les amendes tant qu'on veut, certaines collectivités riches préféreront toujours payer plutôt que de construire pour

les moins favorisés.

Comme je viens d'y faire allusion, dans les régions à forte tension (Ile de France, Rhône-Alpes, PACA), je nommerai des préfets chargés du logement et de la cohésion sociale dont la mission sera de réunir tous les acteurs du logement, agglomération par agglomération, pour identifier les blocages, les pistes nouvelles et proposer, prendre en mains s'il le faut, des solutions efficaces.

Je mettrai en place une mutuelle logement, d'initiative publique, chargée de couvrir les risques locatifs et de remplacer les cautions, en garantissant contre tous les risques d'impayés ou de dégradations, qui se substituera aux propriétaires lorsqu'il s'agira de rechercher les responsabilités, qui ne permettra pas de faire n'importe quoi, mais garantira à tous que les fautes de quelques-uns ne pénaliseront pas l'ensemble.

Je n'oublie pas l'immense effort à faire en matière de réhabilitation des logements indignes, en matière de lutte contre les marchands de sommeil. Je n'oublie pas le malaise que doit représenter pour notre société les expulsions avec recours à la force publique sans solution de remplacement. La mutuelle logement y apportera une réponse efficace et sûre.

Je n'oublie pas que le logement ultra-social est une question en soi. Je défends l'idée que ce logement, proposé aux plus démunis, devrait être, à la fois, diffusé dans la ville, non pas concentré mais diffusé, et pour être efficace, organisé en petits ensembles de trois ou quatre logements avec un hôte ou une hôtesse, chargé de partager avec les personnes relogées l'immense travail de reconstruction. Une clé dans la poche et une présence.

La dépendance et le handicap doivent faire l'objet d'une politique commune d'aide à l'autonomie de la personne.

Je m'exprimerai plus longuement sur le handicap. Mais je veux vous dire que ma priorité, ce sera l'accompagnement humain. Les différentes familles de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique) demandent des réponses adaptées. Parfois des aides techniques, plus souvent encore des aides humaines : présence dans des foyers, logement accompagné, aidants à domicile. Il convient de prendre dans leur ensemble les personnes humaines qui traversent ces difficultés. On sait dans quelles directions il faut aller : concilier le besoin de soins, les ressources dignes, le logement, l'accompagnement adapté, et les activités, sans parler évidemment de la protection juridique. C'est pourquoi le soutien à l'accompagnement humain permet de faire plus, beaucoup plus qu'aujourd'hui, sans dépenser des sommes inaccessibles.

Le deuxième axe, ce sera l'effectivité de la loi.

Dépendance : touche toutes les familles.

On ne peut en rester à la situation présente. Il est des seuils différents de difficultés et de dépendances.

Dans ce domaine plus encore que dans d'autres, les lois et les décrets ne suffisent pas. Ils doivent être relayés par un programme concerté, construit dans la durée avec l'ensemble des acteurs.

Ce sera l'objet du plan Face à la Dépendance que je lancerai, qui devra capitaliser sur l'expérience acquise depuis une dizaine d'années, sur le travail des médecins, des associations et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, en faisant jouer tous

les leviers disponibles : recherche médicale et pharmacologique, amélioration de la prise en charge dans les maisons de retraite et dans les hôpitaux, construction d'une offre plus abordable pour les familles, appui aux aidants et mise en œuvre de la solidarité nationale. Je souhaite vous indiquer quelques principes qui seront au cœur de ce plan.

Premièrement, il devra pleinement prendre en compte l'engagement des aidants, c'est-à-dire des proches et de la famille. Leur activité est un travail à part entière. On oublie trop souvent que la maladie touche la personne malade, mais affecte aussi tout son entourage.

La question des financements est pour moi primordiale. Vous ne serez pas surpris si je vous dis qu'elle doit s'inscrire dans le respect de l'équilibre des comptes : si les réformes annoncées dans ce domaine ont été sans cesse repoussées depuis cinq ans, c'est parce que l'on a fait trop de promesses inconsidérées sans se soucier de leur financement.

Aujourd'hui, lorsqu'une personne âgée entre dans une maison de retraite médicalisée, elle doit supporter avec sa famille un reste à charge important, de l'ordre de mille euros, souvent bien plus, et plus encore en région parisienne. Dans le respect de l'équilibre des comptes, nous devons mettre en œuvre un nouveau mode de financement pour réduire ce reste à charge, en tirant tout le parti possible de la solidarité nationale et de la mutualisation du risque.

Je pense aussi que les pouvoirs publics ont la responsabilité de susciter une offre à meilleur coût, correspondant au véritable niveau des retraites, en privilégiant dans l'attribution des nouvelles places les projets d'établissement qui proposent un prix de journée modéré. Je souhaite également que la Caisse des dépôts et des consignations puisse, en coopération avec les collectivités locales et le secteur associatif, participer à la construction d'une prise en charge plus abordable pour les familles.

Malades très lourds, médicalisation.

Au bout du compte, il conviendra d'inciter fortement ou de rendre obligatoire, à partir d'un certain âge, pas trop tardif, une démarche de prévoyance qui combinera solidarité nationale et mutualisation des risques. La dépendance dans les années qui viennent devra être pour chacun préparée dans le temps.

La lutte contre la solitude.

La solitude est une des plus grandes fragilités de la vie dans nos sociétés. Notre société y est indifférente. Elle devrait assumer la lutte contre la solitude, elle ne le fait absolument pas aujourd'hui. Au contraire, nos règles administratives poussent à la solitude. Lorsque deux personnes, ou trois, ou quatre, veulent se regrouper, pour se donner chaud, pour s'entraider dans la crise, et que certaines d'entre elles reçoivent des minima sociaux, on coupe les minima sociaux. Nous avons donc une politique qui incite à la solitude au lieu d'inciter au rapprochement.

Je suis favorable à une politique publique qui incite au rapprochement, et qui lutte contre la solitude. Avec 650, 750 ou 800 euros, quand on est tout seul, on ne vit pas. Mais avec deux fois ou trois fois cette somme, le logement coûte moins cher à chacun, les courses sont partagées, on se soutient, on se donne chaud.

C'est vrai pour les étudiants, par exemple. La solitude à l'université, les premières années, c'est terrible : bien sûr, la majorité y échappe. Mais les autres, ceux qui ont tant de mal

avec les relations humaines, ceux qui n'ont pas confiance en eux, les timides que Brel a si bien chantés, les chrysalides qui ne sont pas encore papillons, ou les papillons qui n'ont pas encore les couleurs éclatantes, ceux-là se morfondent, y compris dans les résidences étudiantes. La colocation, au contraire, permet de diminuer le coût du logement et en même temps de soutenir, et de comprendre, et de rire ensemble.

C'est identiquement vrai pour les jeunes travailleurs qui ont si souvent du mal à se loger.

C'est vrai pour les personnes âgées. Il n'est pas vrai que dans l'avenir le choix ne sera qu'entre la solitude, même chez soi, et la maison de retraite qui est si souvent inéluctable, mais si souvent un déracinement. J'aborderai bien sûr dans un moment le sujet de la dépendance. C'est un autre sujet, mais la solitude est souvent l'étape qui précède la dépendance, et la solitude doit être combattue.

Je pense qu'un contrat de vie partagée, sans connotation de vie de couple, devrait être créé. Il permettrait de sécuriser et d'encourager à la vie commune. Fiscalité ? Séparations ?

Intégration et lutte contre les discriminations

La République, c'est la solidarité, c'est un destin commun, c'est la volonté profonde de vivre ensemble.

C'est pour cela que nous devons comprendre ce que représentent les discriminations vis-à-vis de nos concitoyens qui vivent dans les quartiers à mauvaise réputation, ou que la couleur de leur peau, ou leur orientation sexuelle, ou leur origine ou leur nom ou leur religion désignent comme différents. Ces discriminations existent, elles sont partout : au travail, dans la vie quotidienne, quand on entre dans un magasin ou qu'on veut louer un appartement. Elles sont un véritable poison pour notre société.

Pour y remédier, il y a bien sûr la loi, y compris la loi pénale et le travail qu'effectue le Défenseur des droits. Mais je pense que nous n'avancerons pas sans une envie commune de réussir, qui implique des actions volontaires de la puissance publique.

La priorité, c'est de mieux reconnaître les réussites issues, en particulier de l'immigration, et de leur donner toute leur place dans la société. Cela commence par les médias, qui ont un effet d'entraînement immense sur tout le reste. Je souhaite que le Conseil supérieur de l'audiovisuel prenne pleinement en compte cet impératif et que les grandes chaînes de télévision et de radio lui remettent chaque année un rapport rendant compte des actions concrètes qu'ils mettent en œuvre, en se fixant des objectifs chiffrés.

Ne nous le cachons pas, cette évolution passera d'abord par nous, ceux qui n'appartiennent pas aux minorités visibles et ceux qui y appartiennent. Je crois aux vertus de l'éducation, des campagnes de sensibilisation, je crois à l'engagement personnel de chacun pour que la discrimination ou les préjugés racistes ne passent pas par lui.

Nous devons aussi démontrer à notre jeunesse que le travail et l'effort paient. Cela passe par des bourses de mérite : elles doivent être généralisées. Peu d'investissements seront plus utiles. Au fond, il s'agit d'encourager, comme dit Fadila Mehal, les leaders plutôt que les dealers.

Égalité hommes/femmes

La France ne peut pas en rester à l'échec constant qui est le sien dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes : 60^{ème} en matière d'égalité civique, présence de femmes au Parlement, plus grave encore en matière d'inégalités salariales, et travaux les plus précaires, parfois les plus pénibles. C'est elles qui prennent de plein fouet les conséquences perverses des pièges à bas salaires et de la fuite du « produire en France ».

Il y a une seule chose à dire : il faut que cela cesse !

La discrimination politique doit disparaître, et il n'est qu'une seule voie pour le garantir : le changement de la règle électorale avec l'introduction d'une part proportionnelle non marginale.

La discrimination salariale doit disparaître : des pénalités financières dissuasives et effectives doivent régler la question.

Le changement du contrat de travail que j'appelle de mes vœux doit s'accompagner d'une action décidée pour dissuader du temps partiel subi, en particulier dans les grands réseaux de distribution.

Économie sociale et solidaire, associations

Rien n'est possible par l'État seul. Il est trop loin. Rien n'est possible par les collectivités locales seules. Les administrations sont peu imaginatives. Je voudrais finir cette intervention par un hommage rendu et une déclaration de confiance aux associations, ou aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ceux qui acceptent les règles et les contraintes de l'économie normale, mais dont le but n'est pas le profit mais l'amélioration de la société.

« le pouvoir est fait non pour servir le plaisir des heureux, mais pour la délivrance de ceux qui souffrent injustement. » Abbé Pierre